



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 7 juillet 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière ainsi que messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^c Richard D'Auray, greffier adjoint et M^c Maude Lauzon, assistant-greffier.

CE-2010-1095 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 22 JUIN 2010 AINSI QUE DES SÉANCES ORDINAIRES TENUES LES 9, 16 ET 23 JUIN 2010**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 22 juin 2010 ainsi que des séances ordinaires tenues le 9, 16 et 23 juin 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2010-1096 **SOUSSION 2010 SI 155 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE BALANÇOIRES DANS DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ELECTORAUX DE LIMBOUR, DU LAC-BEAUCHAMP ET DE MASSON-ANGERS - NICOLE CHAMPAGNE, STÉPHANE LAUZON ET LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Industries Simexco inc., 1709, montée Sainte-Julie, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Y2 pour la fourniture et l'installation des balançoires aux parcs de l'Aréna, de Canadel, Héту, Lavictoire et du Ruisseau pour un montant total de 26 752,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71120-692-76038	3 615,07 \$	Gestion des centres communautaires - Équipements non capitalisables
06-30649-001-76039	1 498,42 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc de l'Aréna - Balançoires
06-30649-013-76040	5 113,49 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc de Canadel - Balançoires
06-30649-008-76041	5 113,49 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc Héту - Balançoires
06-30649-009-76042	5 113,49 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc Lavictoire - Balançoires
06-30649-005-76043	5 113,49 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc Du Ruisseau - Balançoires
04-13493	1 185,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1097

SOUSSION 2010 SI 132 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AU PARC TECUMSEH**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6684149 Canada inc. – Clôture Générale, 160, rue d'Edmonton, Gatineau, Québec, J8Y 3S6 pour l'enlèvement d'une clôture existante et la fourniture et l'installation d'une clôture au parc Tecumseh sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total de 31 984,99 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30616-022-76044	30 568,16 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Tecumseh
04-13493	1 416,83 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1098

AUTORISER LE MONTANT DE 32 799,35 \$ - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - COMPAGNIE DESROK EXCAVATION, PISTE DE BMX - PARC GILLES-MAISONNEUVE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE ce comité et le conseil municipal, par leur résolution numéro CE-2009-1480 et CM-2009-1054 en date du 22 septembre 2009, avaient adjugé un contrat de construction à la compagnie Desrok Excavation pour l'aménagement d'une piste de BMX, contrat C-08-60, au montant de 206 556,85 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande l'approbation du montant de 32 799,35 \$, incluant les taxes, représentant les coûts supplémentaires pour les travaux d'aménagement de la piste de BMX :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir 80881 et 86681 au montant de 20 000 \$;
- autorise le montant de 12 799,35 \$, incluant les taxes, pour les travaux supplémentaires, le tout réalisé par la compagnie Desrok Excavation dans le cadre de l'aménagement de la piste de BMX.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30445-031-76045	12 232,38 \$	Aménagement de parcs - Parc Gilles-Maisonneuve
04-13493	566,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1099

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 115 979,77 \$ DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-370 en date du 14 avril 2009, octroyait un contrat à la firme Ed Brunet et Associés Canada inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer pour un montant total de 22 322 477,18 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-688 en date du 12 mai 2010, entérinait un premier ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 157 549,23 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de la résolution numéro CE-2010-688 en date du 12 mai 2010, des travaux supplémentaires recommandés par Roche ltée, Groupe-conseil pour un montant de 94 383,06 \$, incluant les taxes, ont été approuvés par les délégations de pouvoir 86801, 87127 et 87222;

CONSIDÉRANT QUE le consultant Roche ltée, Groupe-conseil recommande les demandes de changements numéro MP-04 et MP-17 pour un montant supplémentaire de 21 596,71 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les demandes de changement déjà autorisées par les délégations de pouvoir 86801, 87127 et 87222 pour un montant de 94 383,06 \$, incluant les taxes, et approuve les demandes de changement numéro MP-04 et MP-17 pour un montant total de 21 596,71 \$, incluant les taxes, dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer pour un montant total de 115 979,77 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30342-006-76046	20 640,05 \$	Usine de traitement des eaux potables Aylmer - Mécanique de procédé
04-13493	956,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30342-010	21 596,71 \$		Usine de traitement des eaux potables Aylmer - Contingences
06-30342-006		21 596,71 \$	Usine de traitement des eaux potables Aylmer - Mécanique de procédé

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1100

AUTORISER LES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION DES SOLS NON PRÉVUS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LES RUES BANCROFT ET LORD-AYLMER - 163 668,75 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-158 adoptée le 10 février 2010, a adjugé à la firme Les Constructions B.G.P. (6958001 Canada inc.) au montant de 888 940,29 \$, incluant les taxes, un contrat pour la réfection des services municipaux sur les rues Bancroft et Lord-Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE des sols contaminés non prévus au contrat ont été observés sur le chantier lors des travaux d'excavation pour le remplacement des services municipaux sur les rues mentionnées ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est assujettie à la réglementation en vigueur en matière de gestion des sols contaminés selon la Politique de protection des sols et de réhabilitation de terrains contaminés du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE la firme Qualitas inc. a effectué une étude de caractérisation environnementale de site, phase 2 selon la Politique de protection des sols et de réhabilitation de terrains contaminés du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en fonction des conditions de chantier existantes et que cette étude a permis d'évaluer les quantités approximatives de sols contaminés à sortir du chantier dans des sites autorisés;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Constructions B.G.P. (6958001 Canada inc.) a soumis des prix unitaires pour les travaux de décontamination à effectuer sur le chantier, selon les recommandations de la firme Qualitas inc.;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a pris connaissance des recommandations de la firme Qualitas inc. et des prix soumis par la firme Les Constructions B.G.P. (6958001 Canada inc.) et recommande d'engager des fonds pour un montant de l'ordre de 163 668,75 \$, incluant les taxes, dans le but de payer les travaux supplémentaires qui sont en cours de réalisation par la firme Les Constructions B.G.P. (6958001 Canada inc.) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les coûts supplémentaires pour les travaux de décontamination des sols non prévus dans le cadre du contrat de réfection des services municipaux sur les rues Bancroft et Lord-Aylmer pour un montant de l'ordre de 163 668,75 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30614-004-76047	118 317,33 \$	Réfection égouts, aqueduc et bassin de rétention - Rue Bancroft - Égouts
06-30614-003-76048	38 101,42 \$	Réfection égouts, aqueduc et bassin de rétention - Rue Bancroft - Aqueduc
04-13493	7 250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1101

SOUSSION 2010 SP 046 - INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE HULL-VAL-TÉTREAU - PATRICE MARTIN ET DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Outabec Construction (1991), 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour l'installation de débitmètres dans le secteur de Hull, selon les prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 842 294,70 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 mai 2010, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30622-001-76049	349 378,62 \$	Installation d'appareils de mesure - Réseau d'aqueduc - Débitmètres
06-30622-002-76050	455 605,13 \$	Installation d'appareils de mesure - Réseau sanitaire - Surverses
04-13493	37 310,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1102 **SOUSSION 2010 SP 101 - PROLONGEMENT DU COLLECTEUR PLUVIAL SUR LA MONTÉE PAIEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc. / Équinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour le prolongement du collecteur pluvial de la montée Paiement sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 5 335 341,64 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds des dépenses en immobilisations	605 693,56 \$	Drainage et bassin de rétention - Collecteur pluvial de la montée Paiement
06-30387-002-75987	4 493 309,58 \$	Drainage et bassin de rétention - Collecteur pluvial de la montée Paiement
04-13493	236 338,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1103 **SOUSSION 2010 SI 180 - REMPLACEMENT DE LA PORTE DE GARAGE NUMÉRO 10 À L'ATELIER MUNICIPAL DU SECTEUR DE GATINEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Portes LTR, 135, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7 pour le remplacement de la porte numéro 10 à l'atelier municipal du secteur de Gatineau pour un montant total de 30 702 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 juin 2010, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79990-752-76051	29 342 \$	Projets d'infrastructures du PTI - 476 boul. Saint-René - Remplacement des portes 9 et 10
04-13493	1 360 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1104

SOUSSION 2010 SI 166 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CRÉATION D'UN NOUVEAU PALIER D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR DE BUCKINGHAM

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet « Création d'un nouveau palier d'eau potable – Secteur de Buckingham » pour un montant total approximatif de 67 725 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 juin 2010, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

La firme CIMA+, s.e.n.c. est autorisée à présenter aux autorités concernées, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux en vue d'obtenir les autorisations requises auprès des autorités compétentes en la matière.

La firme CIMA+, s.e.n.c. est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30622-003-76052	64 725 \$	Installation d'appareils de mesure - Honoraires professionnels
04-13493	3 000 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1105

SOUSSION 2010 SP 054 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN MORIN-PAPINEAU-MONTCALM, PHASES 3-A ET 4

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7 pour la réfection des services municipaux – Bassin Morin-Papineau-Montcalm, phases 3-A et 4 sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant approximatif de 2 336 466,79 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30647-015-76053	1 488 645,88 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Bassin Morin-Papineau-Montcalm, phase 3
06-30648-002-76054	744 322,94 \$	Construction et amélioration des réseaux - Bassin Morin-Papineau-Montcalm
04-13493	103 497,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Cette résolution est conditionnelle à l'obtention des certificats d'autorisation nécessaires du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2010, conditionnellement à l'approbation du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Adoptée

CE-2010-1106

SOUSSION 2010 SP 160 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX DES USINES D'EAU POTABLE, D'ÉPURATION ET DE L'USINE DE TRAITEMENT DE LIXIVIAT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat pour la fourniture de produits chimiques aux firmes apparaissant au tableau des prix reçus ci-joint, selon le prix, excluant les taxes, mentionné en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 7 juin 2010, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'une durée d'un an à compter du 23 août 2010. Les prix seront fermes pour la durée du contrat, sauf pour le chlore liquide, l'acide sulfurique et l'hydroxyde de sodium où les prix seront révisés à la hausse ou à la baisse selon la variation de prix publiés dans le « Camford Chemical Report » pour le chlore et l'hydroxyde de sodium et le « Tampa Sulphur Price Index » pour l'acide sulfurique à tous les trois mois à partir du 1^{er} octobre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-41212-636	Aylmer - Usine d'eau potable - Produits chimiques
02-41213-636	Hull - Usine d'eau potable - Produits chimiques
02-41214-636	Gatineau - Usine d'eau potable - Produits chimiques
02-41215-636	Buckingham - Usine d'eau potable - Produits chimiques
02-41410-636	Procédés - Usine de traitement des eaux usées - Produits chimiques
02-41470-636	Usine de traitement des eaux usées - Masson-Angers - Produits chimiques
02-45128-636	Traitement de lixiviat - Site Cook - Produits chimiques

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1107

SOUSSION 2010 SI 148 - REMPLACEMENT DU CYCLONE DE L'USINE DE GRANULATION À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme AB Usinage inc., 670, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A9 pour le remplacement du cyclone de l'usine de granulation à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau au montant total de 66 687,67 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 juin 2010, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-80011-017-76037	63 733,62 \$	Entretiens des usines - Cyclone - Usine d'épuration
04-13493	2 954,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1108

RADIATION D'UNE SERVITUDE - PARTIE DU LOT 2 944 744 AU CADASTRE DU QUÉBEC - GESTION JOCELYN CROTEAU INC. - BOULEVARD DE LA GAPPE - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau détient un droit de servitude réelle et perpétuelle de fossé à ciel ouvert intercepteur sur une partie du lot 2 944 744 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, aux termes d'un acte de servitude publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, sous le numéro 217 435;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau détient un droit de servitude temporaire de fossé à ciel ouvert intercepteur sur une partie du lot 2 944 744 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, aux termes d'un acte de servitude publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, sous le numéro 292 310;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gestion Jocelyn Croteau inc., propriétaire du lot 2 944 744, demande à la Ville de Gatineau la radiation de la servitude temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la canalisation permanente est complétée depuis plusieurs années et qu'aucune modification n'a été apportée concernant ces servitudes;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande la régularisation des droits que possède la Ville de Gatineau sur le lot 2 944 744 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la radiation de la servitude temporaire de fossé à ciel ouvert intercepteur établie aux termes d'un acte de servitude publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Hull, sous le numéro 292 310;
- autorise la modification d'un acte de servitude réelle et perpétuelle de fossé à ciel ouvert intercepteur afin de remplacer les termes « servitude de fossé à ciel ouvert intercepteur » par « servitude d'utilités publiques », le tout publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Hull, sous le numéro 217 435.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

CE-2010-1109

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-22 AU MONTANT DE 111 704,30 \$ - PÉRIODE DU 14 AU 18 JUIN 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-22 au montant de 111 704,30 \$ pour la période du 14 au 18 juin 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1110 SOUSSION 2010 SP 036 - ACHAT DE VÉHICULES - DIVERS FOURNISSEURS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de véhicules neufs, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 14 avril 2010, à savoir :

Annexe A

Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1 pour la fourniture des trois fourgonnettes, incluant les options 1-A (support d'échelle), 2 (aménagement intérieur) et 3 (éclairage intérieur) ainsi que deux fourgonnettes incluant les options 1-A (support d'échelle), 2-A (aménagement intérieur), 3 (éclairage intérieur) et 4 (coffre de rangement), le tout au montant total de 174 700,03 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

Annexes B et C1

P.E. Boisvert Auto ltée, 2, rue Marie-Victorin, Boucherville, Québec, J4B 1V5 pour la fourniture d'un camion ¼ de tonne, incluant l'option 1 (boîte à outils), ainsi qu'un camion ¼ de tonne, incluant l'option 2 (couvre caisse), selon l'annexe B, et de quatre véhicules utilitaires hybrides, selon l'annexe C-1, le tout au montant total de 184 007,12 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour les annexes B et C-1.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30646-013-76056	34 000,04 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Fourgon (Service des infrastructures)
06-30646-003-76057	34 000,04 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Deux automobiles (Service de l'urbanisme et du développement durable)
06-30646-002-76058	34 000,04 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Automobile (Service des infrastructures)
11-10003-006-76059	34 000,04 \$	Achats de véhicules - Un véhicule
11-10003-003-76060	166 961,38 \$	Achats de véhicules - Cinq fourgonnettes
11-10003-005-76061	39 856,04 \$	Achats de véhicules - Une voiture et un camion
04-13493	15 889,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1111 MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES PRÈS DU PARC DE LA BAIE DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU - 3 AU 6 SEPTEMBRE 2010

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc de la Baie dans le cadre des festivités du Festival de montgolfières de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les modifications temporaires à la réglementation de la circulation et du stationnement sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais assure les déplacements de nombreux festivaliers et que ceci nécessite un site d'embarquement temporaire;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire de la réglementation de la circulation et du stationnement sur différentes rues situées près du parc de la Baie dans le cadre du Festival de montgolfières de Gatineau pour la période du 3 au 6 septembre 2010, à savoir :

- Stationnement interdit en tout temps sur les deux côtés des rues suivantes :
 - Rue du Prince-Albert;
 - Rue Robitaille, entre les rues Aberdeen et de la Baie;
 - Rue Saint-Antoine, entre les rues Saint-Louis et Jacques-Cartier;
 - Rue Aberdeen, entre les rues Saint-Antoine et de la Baie;
 - Rue Saint-Louis, entre les rues de la Baie et Suzanne;
 - Rue de la Baie, entre les rues Jacques-Cartier et Saint-Louis;
 - Rue Bruyère, entre la rue Saint-Antoine et le boulevard Gréber;
 - Rue Jacques-Cartier, entre le boulevard Gréber et la rue Saint-Louis.
- Décréter un sens unique temporaire en direction nord, sur le tronçon de la rue de la Baie, entre les rues Saint-Antoine et Saint-Louis, et de fermer l'accès à la partie de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Baie et Jacques-Cartier, excepté pour les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et les véhicules autorisés;
- Décréter une interdiction de virage à gauche, excepté pour les autobus sur l'approche nord de l'intersection du boulevard Gréber et de la rue Jacques-Cartier ainsi qu'une interdiction d'accéder à la voie de gauche du boulevard Gréber en direction sud, entre les rues Jacques-Cartier et Bruyère, sauf pour les autobus.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (Circulation et sécurité routière).

Le tout selon le plan numéro G07-135-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et des festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1112

SOUSSION 2010 SI 012A - SERVICES PROFESSIONNELS - POLITIQUE DU PATRIMOINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bergeron Gagnon inc., 555, rue du Parvis, Québec, Québec, G1K 9G5 pour la fourniture de services professionnels en patrimoine en vue d'élaborer la politique du patrimoine de la Ville de Gatineau ainsi que son plan d'action pour un montant de 47 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mai 2010, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2010-338 en date du 10 mars 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72410-419-76055	44 918,05 \$	Patrimoine - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	2 081,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1113 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-25 POUR LA PÉRIODE DU 17 AU 23 JUIN 2010**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-25 d'un montant de 552 886,73 \$ pour la période du 17 au 23 juin 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1114 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 22 - 12 764,90 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 25 - 383 127,39 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 24 - 1 962,09 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 24 - 1 244 643,19 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 22, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 25, la liste des réquisitions numéro 24 et la liste des embauches numéro 24 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 22	Pièces de comptes à payer	12 764,90 \$	21 au 25 juin 2010
Liste PD numéro 25	Pièces de comptes à payer	383 127,39 \$	21 au 25 juin 2010
Liste des réquisitions numéro 24	Pièces de comptes à payer	1 962,09 \$	21 au 25 juin 2010
Liste des embauches numéro 24	Embauches de personnel temporaire	1 244 643,19 \$	14 au 18 juin 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1115 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES - L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - 58, RUE HANSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme l'Office municipal d'habitation de Gatineau a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé au 58, rue Hanson;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme l'Office municipal d'habitation de Gatineau.

Adoptée

CE-2010-1116 **SUBVENTION DE 60 \$ - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE HULL - ÉQUIPE DE PATINAGE SYNCHRONISÉ « LES LAMES DE FEU » - 10 JUILLET 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 60 \$ à l'ordre du Club de patinage artistique de Hull, à l'attention de madame Anne Gros, 83, rue Cholette, Gatineau, Québec, J8Y 6L7 à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 10 juillet 2010 au profit de l'équipe de patinage synchronisé « Les Lames de Feu ».

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	60 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1117 **SUBVENTION DE 350 \$ - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE L'OUTAOUAIS - INTERNATIONAL DE PÉTANQUE DU VIEUX-HULL - 7 AOÛT 2010 - DISTRICT DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre du Carrefour Jeunesse emploi de l'Outaouais, à l'attention de madame Mélissa Boivin, agente de développement, 350, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 7T9 à titre de subvention pour l'International de pétanque du Vieux-Hull qui aura lieu le 7 août 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	350 \$	Denise Laferrrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1118 **SUBVENTION DE 600 \$ - MAISON D'ACCUEIL MUTCHMORE - CAMP DE JOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de la Maison d'accueil Mutchmore, à l'attention de madame Jocelyne Villeneuve, directrice par intérim, 142, rue Mutchmore, Gatineau, Québec, J8Y 3T7 à titre de subvention pour le camp de jour de juillet 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	600 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1119 **SUBVENTION DE 825 \$ - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELS DU VIEUX-GATINEAU - COURSE DE BOÎTES À SAVON - 18 SEPTEMBRE 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 825 \$ à l'ordre de l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau, à l'attention de madame Pauline Bouchard, 266, rue Notre-Dame, 1^{er} étage, Gatineau, Québec, J8P 1K4 à titre de subvention pour la course de boîtes à savon qui aura lieu le 18 septembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	200 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	200 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1120 **AUTORISER LES COMPAGNIES DE RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS À PROCÉDER À DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LEUR RÉSEAU SUR LE BOULEVARD GRÉBER, ENTRE LE BOULEVARD LA VÉRENDRYE ET LA RUE DE VARENNES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - NICOLE CHAMPAGNE ET PATSY BOUTHILLETTE**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'amélioration du boulevard Gréber, entre le boulevard La Vérendrye Est et la rue de Varennes, sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2009 et 2010;

CONSIDÉRANT QU'un mandat de préparation de plans et devis a été accordé à la firme CIMA+, s.e.n.c., par la résolution numéro CE-2008-1934 en date du 10 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation des plans, il a été établi que ces travaux nécessitent un réaménagement des réseaux techniques urbains sur ce tronçon de rue;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 655-2010 prévoit un montant de 500 000 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagement de ces réseaux techniques urbains;

CONSIDÉRANT QUE les différentes compagnies de réseaux techniques urbains ont déposé des estimations de coûts pour le réaménagement de leurs réseaux, dont le montant s'élève à 450 986,03 \$, incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le montant de 450 986,03 \$, incluant les taxes, représentant la valeur estimée des travaux de réaménagement des réseaux techniques urbains sur le boulevard Gréber, entre le boulevard La Vérendrye Est et la rue de Varennes, et autorise les compagnies de réseaux techniques urbains à y effectuer leurs travaux.

Le trésorier est autorisé à payer ces travaux aux compagnies de réseaux techniques urbains, sur présentation des factures approuvées par le Service des infrastructures.

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement numéro 655-2010	431 008,80 \$	Réaménagement des réseaux techniques urbains - Boulevard Gréber
04-13493	19 977,23 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 655-2010 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 655-2010.

Adoptée

CE-2010-1121 **SOUMISSION 2010 SP 154 - RECONSTRUCTION DU BOULEVARD GRÉBER, PHASE I - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7 pour la reconstruction du boulevard Gréber, phase I sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 1 348 547,77 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront prix aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30655-001	1 288 811,44 \$	Fonds des règlements d'emprunt
04-13493	59 736,33 \$	TPS à recevoir - Ristourne

La présente résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 655-2010 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt.

Adoptée

CE-2010-1122 **SOUMISSION 2010 SI 140 - REMPLACEMENT DES HUMIDIFICATEURS - ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Énergie S.P., 36, rue de Varennes, unité 5, Gatineau, Québec, J8T 0B6 pour l'installation de quatre humidificateurs et de leurs composantes aux systèmes principaux de ventilation du centre de services de Gatineau au montant total de 44 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 juin 2010, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-90007-019-76062	42 050,94 \$	Travaux correctifs des bâtiments municipaux - Humidificateurs - Édifice Pierre-Papin
04-13493	1 949,06 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1123 **SOUSSION 2010 SP 168 - ACTUALISATION DU SYSTÈME DE RÉGULATION - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Regulvar Canada inc., 885, boulevard de la Carrière, bureau 201, Gatineau, Québec, J8Y 6S6 pour l'actualisation du système de régulation au montant total de 84 656,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-10004-003-76063	80 906,25 \$	Système CVAC des édifices réguliers
04-13493	3 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1124 **SOUSSION 2010 SP 153 - MAISON DU CITOYEN - RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Lari Construction - 6194044 Canada ltée, 190, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V8 pour la réfection de la maçonnerie à la Maison du citoyen pour un montant total de 279 702 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30645-009-76064	267 312,10 \$	Réfection de toitures - Divers bâtiments - Réfection de la Maison du citoyen
04-13493	12 389,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1125 **SOUSSION 2010 SP 177 - AMÉNAGEMENT DE MESURES D'ATTÉNUATION DE LA VITESSE, PHASE I - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE LUCERNE ET DE DESCHÊNES - STEFAN PSENAK, ANDRÉ LAFRAMBOISE ET ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0 pour l'aménagement de mesures d'atténuation de la vitesse, phase I sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 298 293,81 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30611-003-76065	285 080,35 \$	Amélioration de la sécurité aux passages à niveau et autres - Sécurité routière
04-13493	13 213,46 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1126

SOUSSION 2010 SP 178 - AMÉNAGEMENT DE MESURES D'ATTÉNUATION DE LA VITESSE, PHASE 2 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE, DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL, DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE BUCKINGHAM - PATRICE MARTIN, PATSY BOUTHILLETTE, YVON BOUCHER ET MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0 pour l'aménagement de mesures d'atténuation de la vitesse, phase 2 sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 442 825,08 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30651-001-76066	423 209,35 \$	Mesures d'atténuation de vitesse - Mesures d'atténuation
04-13493	19 615,73 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1127

SOUSSION 2010 SP 144 - RÉFECTION DE SERVICES MUNICIPAUX DES RUES GARNEAU, LEDUC ET HÉLÈNE-DUVAL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6838715 Canada inc. / Desrock Excavation, 444, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8P 8B3 pour la réfection des services municipaux des rues Garneau, Leduc et Hélène-Duval sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 872 017,62 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30648-002-76067	416 048,43 \$	Construction et amélioration des réseaux - Bassin Morin-Papineau-Montcalm
06-30647-015-76068	416 048,43 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Bassin Morin-Papineau-Montcalm, phase 3
06-30441-007-76069	1 293,18 \$	Amélioration du réseau d'égouts et d'aqueduc - Aqueduc Garneau
04-13493	38 627,58 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1128 **SOUMISSION 2009 SP 034 - LOCATION ADDITIONNELLE DE QUATRE NIVELEUSES ET D'UN CHARGEUR AVEC GODET, SANS OPÉRATEUR - CONTRAT DE QUATRE MOIS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hewitt Équipement ltée, 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 pour la location pour quatre mois de quatre niveleuses et d'un chargeur avec godet additionnel, sans opérateur, aux mêmes tarifs et conditions que l'appel d'offres initial, le tout pour un montant de 200 240,25 \$, incluant les taxes.

Le prix unitaire mensuel de 8 870 \$, excluant les taxes, demeurera en vigueur pour la période de location, soit du 15 novembre 2010 au 15 mars 2011.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2011, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-516-76070	47 843,10 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Location à long terme - Machinerie
04-13493	2 217,53 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010

Adoptée

CE-2010-1129 **SOUMISSION 2010 SP 151 - ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES D'URGENCE DANS LES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Produits Énergétiques Gal inc., 84, avenue Bentley, Ottawa, Ontario, K2E 6T9 pour l'entretien des génératrices d'urgence dans les édifices pour un montant total de 58 563,61 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année, et ce, à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

S'il y a lieu, après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1^{er} juin de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin, pour la première année du contrat, au montant de 58 563,61 \$, incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires détaillés à l'annexe 1 qui fait partie intégrante de la résolution.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2011 et 2012, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010

Adoptée

CE-2010-1130 **SOUMISSION 2010 SP 143 - INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nordikeau inc., 603, boulevard Base-de-Roc, Joliette, Québec, J6E 5P3 pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 235 062,19 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix seront fixes et fermes à compter de la date d'adjudication, et ce, jusqu'au 30 septembre 2011.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget 2011 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22290-521-76071	112 324,84 \$	Bornes-fontaines - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	5 206,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1131 **FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE MAIN, ENTRE LES RUES HILLCREST ET DUQUETTE OUEST - COURSE DE BOÎTES À SAVON - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT, DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP - JOSEPH DE SYLVA, SYLVIE GONEAU ET STÉPHANE LAUZON**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau travaille conjointement avec la Ville de Gatineau afin de dynamiser le milieu et que la course de boîtes à savon a été ciblée comme moyen;

CONSIDÉRANT QUE le 18 septembre 2010, l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau présentera la 7^e édition de la course de boîtes à savon;

CONSIDÉRANT QUE les résidants de la rue Main seront avisés de la tenue de l'événement par un avis écrit;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, le Service des infrastructures ainsi que le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés recommandent la fermeture des rues suivantes, de 6 h à 19 h, le 18 septembre 2010 pour la course de boîtes à savon :

- Rue Main, au nord de la rue Duquette Ouest et au sud de la rue Hillcrest;
- Aux intersections des rues Main et Larente;
- Aux intersections des rues Main et Magnus Est et Magnus Ouest;
- Aux intersections de la rue Main et du boulevard Saint-René.

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture de rues rendra sécuritaire l'activité mentionnée pour les participants et les spectateurs et n'occasionnera pas de détours majeurs pour les automobilistes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de la rue Main et la réorientation temporaire des voitures dans le cadre de l'événement de la course de boîtes à savon organisée par l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau, et ce, selon les conditions suivantes :

- Installer et retirer toute la signalisation requise, le tout comme illustré au plan numéro C-10-197, lequel fait partie intégrante de la présente;
- Assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation;
- Assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés au centre de services de Gatineau, avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Adoptée

CE-2010-1132 **SOUSSION 2010 SP 099 - ACHAT DE PEINTURE ET DE COLORANT - SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme AkzoNobel Canada inc., 2505, rue de la Métropole, Longueuil, Québec, J4G 1E5 pour l'achat de peinture et de colorant sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant approximatif de 102 280,20 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 mai 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue conforme.

Le présent contrat prendra effet à compter de l'adjudication, et ce, pour la période d'une année avec la possibilité de deux périodes additionnelles d'une année. Pour la première année, les prix soumis seront fermes pour une période de 12 mois. Par la suite, s'il y a lieu, les prix seront indexés à la hausse ou à la baisse au 1^{er} mai de chaque année basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires d'inventaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010

Adoptée

CE-2010-1133 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-26 POUR LA PÉRIODE DU 24 AU 30 JUIN 2010 - SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-26 d'un montant de 673 702,62 \$ pour la période du 24 au 30 juin 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010

Adoptée

CE-2010-1134
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2010-1181

AUTORISER LES CONSULTANTS BPR À PRÉSENTER LES PLANS ET DOCUMENTS REQUIS - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRECO - RUE ELIZABETH - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - STÉPHANE PSENAK ET ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-916 en date du 9 juin 2010, a adjugé un contrat de conception construction à la firme Construction CJRB au montant de 5 516 587 \$, incluant les taxes, dans le cadre des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du programme PRECO;

CONSIDÉRANT QUE la rue Elizabeth nécessitera un remplacement d'aqueduc, un remplacement d'égouts et un ajout d'un égout pluvial;

CONSIDÉRANT QUE la firme Construction CJRB a retenu la firme BPR pour des services professionnels pour la préparation des documents de conception de la rue Elizabeth :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les consultants BPR à présenter aux autorités compétentes, les plans et autres documents requis pour les travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du programme PRECO sur la rue Elizabeth.

Adoptée

CE-2010-1135

SOUSSION 2010 SP 074 - SERVICE DE SURVEILLANCE ET DE SÉCURITÉ - DIVERS SERVICES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Le Groupe de sécurité Garda inc., 1390, rue Barré, Montréal, Québec, H3C 1N4 pour les services de surveillance et de sécurité à la Maison du citoyen, à la Cour municipale, à certains stationnements ainsi que pour diverses activités à divers endroits, et ce, aux divers taux horaire inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Une prime horaire de 6 \$, plus taxes, sera facturée pour l'utilisation du véhicule d'un agent de sécurité, lorsque requis.

Le contrat sera d'une durée d'une année prenant effet à compter de la date d'adjudication avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles de six mois.

Les fonds à cette fin, au montant approximatif de 641 736,25 \$, incluant les taxes, seront pris aux postes budgétaires 02-12100-434 - Cour municipale – Gardiennage et sécurité, 02-19920-434 - Maison du citoyen - Édifices – Gardiennage et sécurité, 02-35500-434 - Stationnements municipaux – Gardiennage et sécurité ainsi qu'à tout autre poste concerné, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget des années 2011 et 2012 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010

Adoptée

CE-2010-1136

SOUSSION 2010 SP 183 - TRAITEMENT PRÉVENTIF DE L'ASPHALTE PAR MÉTHODE DE THERMORAPIÉÇAGE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Environnement NRJ inc., 23, avenue Milton, Lachine, Québec, H8R 1K6 pour le traitement préventif de l'asphalte par méthode de thermorapiéçage, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 177 845,85 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41540-521-76072	169 967,85 \$	Puisards et regards - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	7 878,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1137 **SOUMISSION 2010 SI 197 - SERVICES PROFESSIONNELS - BILAN DE REVITALISATION DES ARTÈRES COMMERCIALES - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à Zins Beuchesne et associés, 555, boulevard René-Lévesque Ouest, 9^e étage, Montréal, Québec, H2Z 1B1 pour la fourniture de services professionnels pour la production du bilan des efforts consentis dans la revitalisation des artères commerciales et des résultats obtenus depuis 2002 et proposer des scénarios visant à dynamiser les artères ainsi que leur structure de gouvernance pour un montant total de 56 282,30 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2010, et ce, étant la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61100-419-76073	53 789,17 \$	Service de l'urbanisme et du développement durable - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	2 493,13 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1138 **SOUMISSION 2010 SI 204 - LOCATION DE CHAPITEAUX - JEUX DU QUÉBEC - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme J & B Alie (1988) inc. /Alie Location-Rental, 284, rue Cameron, Hawkesbury, Ontario, K6A 2B4 pour la location de chapiteaux pour les Jeux du Québec au montant total de 37 982,44 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 juin 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71120-519-76074	36 299,94 \$	Gestion des centres communautaires - Autres locations
04-13493	1 682,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1139 **PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS JOSEPH DE SYLVA ET STÉPHANE LAUZON À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LOISIR SPORT OUTAOUAIS - 10 SEPTEMBRE 2010 - 200 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Joseph De Sylva et Stéphane Lauzon à participer à une activité organisée par Loisir Sport Outaouais qui aura lieu le 10 septembre 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Loisir Sport Outaouais, à l'attention de madame Brigitte Barbeau, 394, boulevard Maloney Ouest, local 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1140 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER STEFAN PSENAK À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 9 JUILLET 2010 - 125 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Stefan Psenak à participer à une activité organisée par La Maison Mathieu-Froment-Savoie le 9 juillet 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de La Maison Mathieu-Froment-Savoie, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	125 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1141 **PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE RÉFAP - 18 AOÛT 2010 - 690 \$ - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Mireille Apollon, Patsy Bouthillette, Nicole Champagne et Denise Laferrière ainsi que monsieur le conseiller Stéphane Lauzon à participer à une activité organisée par le Réseau des Femmes d'affaires et professionnelles (RÉFAP) qui aura lieu le 18 août 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 690 \$, taxes en sus, à l'ordre du RÉFAP, à l'attention de madame Rachel Leduc, 81, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972-76098	161,81 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79942-972-76099	145,63 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79939-972-76100	145,63 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972-76101	145,63 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972-76102	145,63 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
04-13493	34,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1142 **SUBVENTION DE 100 \$ - VIVRE EN VILLE - SEMAINE DES TRANSPORTS COLLECTIFS ET ACTIFS DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Vivre en Ville, 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 103, Gatineau, Québec, J8X 1C5 à titre de subvention pour la Semaine des transports collectifs et actifs de Gatineau qui aura lieu du 16 au 22 septembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1143 **SUBVENTION DE 350 \$ À LA FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC POUR LA MARCHE DU COEUR - 26 SEPTEMBRE 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies du cœur du Québec, à l'attention de madame Gabrielle Ouzilleau, 109, rue Wright, bureau 007, Gatineau, Québec, J8X 2G7 à titre de subvention pour la Marche du Cœur le 26 septembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972-76106	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79945-972-76103	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79935-972-76104	50 \$	Patrice Martin - Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79932-972-76105	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1144 **SUBVENTION DE 400 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PARC CHAMPLAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Association des résidants du Parc Champlain, 47, rue Saint-Malo, Gatineau, Québec, J9J 1J6 à titre de subvention pour leur campagne de financement 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	400 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79933-694	35 \$		Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Articles promotionnels
02-79933-972		35 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1145 **SUBVENTION DE 500 \$ - CORPORATION DES AÎNÉS DE LA CABANE EN BOIS ROND - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Corporation des aînés de la Cabane en bois rond, à l'attention de madame Lucienne Charbonneau, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3 à titre de subvention pour les activités de mini-putt 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De La Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1146 **SUBVENTION DE 1 500 \$ - GESTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-GÉRARD - FÊTE DE QUARTIER - 9 AOÛT 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre du Comité de gestion du centre communautaire St-Gérard, à l'attention de madame Rolande Dagenais, présidente, 1259, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J2 à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier qui aura lieu le 9 août 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	1 500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79947-692	1 500 \$		Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79947-972		1 500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1147 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU - MARDIS CLASSIQUES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL-VAL-TÉTREAU ET SAINT-RAYMOND-VANIER - DENISE LAFERRIÈRE ET PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidants du Plateau, à l'attention de monsieur André Paquin, 93, rue de la Gravité, Gatineau, Québec, J9A 2Z4 à titre de subvention pour les Mardis Classiques.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	1 000 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-694	600 \$		Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Articles promotionnels
02-79938-972		600 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1148

SUBVENTION DE 3 500 \$ - CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 500 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Buckingham, à l'attention de monsieur Henri-Paul Nadon, C. P. 2915, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2 à titre de subvention pour une campagne majeure pour la réfection du toit de l'église Saint-Grégoire de Nazianze.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79948-972	1 000 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De La Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79937-972	300 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	500 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir- des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	150 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79941-694	100 \$		Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Articles promotionnels
02-79933-694	200 \$		Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Articles promotionnels
02-79941-972		100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79933-972		200 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1149

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2010-1050 - SUBVENTION DE 9 400 \$ - COFJO - GATINEAU 2010**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2010-1050 en date du 30 juin 2010 afin d'augmenter la subvention pour les conseillers énumérés ci-dessous, et ce, dans le cadre de la 45^e Finale des Jeux du Québec, à savoir :

02-79947-972	125 \$	à 1 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	125 \$	à 350 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79942-972	125 \$	à 1 000 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79945-972	125 \$	à 1 000 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	125 \$	à 350 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

De plus, ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque au montant total de 12 475 \$ à l'ordre de COFJO-Gatineau 2010, Maison des Jeux Bell, 115, rue Principale, C. P. 1970, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9 à titre de subvention pour la 45^e Finale des Jeux du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	225 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	875 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79942-972	875 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79946-972	225 \$	Yvon Boucher - De La Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	875 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1150

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN DUFOUR AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de mécanicien(ne)-soudeur(euse) à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-094 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Jean Dufour au poste de mécanicien-soudeur à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-094 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Jean Dufour sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Jean Dufour sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Jean Dufour a renoncé à sa période d'essai, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30810-114 - Général - Atelier mécanique – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1151

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JULIE LAVOIE AU POSTE DE CHARGÉE DE PROJETS, PARC IMMOBILIER - DIVISION DU PARC IMMOBILIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chargé(e) de projets, Parc immobilier à la Division du parc immobilier du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-022 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Julie Lavoie au poste de chargée de projets, Parc immobilier à la Division du parc immobilier du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-022 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Julie Lavoie sera celui de la classe 12, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Julie Lavoie est assujettie à une période d'essai de six mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.04 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31150-112 - Administration - Division du parc immobilier – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1152

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SOPHIE RICHER AU POSTE DE TECHNICIENNE EN ARPENTAGE, CARTOGRAPHIE ET GÉOMATIQUE - DIVISION DE LA PLANIFICATION ET DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne) en arpentage, Cartographie et géomatique à la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-054 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Sophie Richer au poste de technicienne en arpentage, Cartographie et géomatique à la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-054 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Sophie Richer sera celui de la classe 7, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Sophie Richer est assujettie à une période d'essai de six mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.04 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 - Administration - Division des réseaux et des aménagements urbains – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1153

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME CHANTAL CADIEUX AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire de direction au Service des communications (poste numéro COM-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Chantal Cadieux au poste de secrétaire de direction au Service des communications (poste numéro COM-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Chantal Cadieux sera celui de la classe 6, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Chantal Cadieux est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 - Communications – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1154

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN LEFRANÇOIS AU POSTE DE PEINTRE - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de peintre à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-310 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Christian Lefrançois au poste de peintre à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-310 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Christian Lefrançois sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Christian Lefrançois sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Christian Lefrançois a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-79900-114 - Autres édifices, équipements (général) – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1155

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME LYNE SAVARD - DIVISION DE L'HABITATION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire II à la Division de l'habitation et du développement urbain du Service de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Lyne Savard au poste de secrétaire II à la Division de l'habitation et du développement urbain du Service de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Lyne Savard sera celui de la classe 5, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Lyne Savard est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La mutation et la permanence à ce poste lui seront accordées de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61400-112 - Division de l'habitation et du développement urbain – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1156

PROLONGATION D'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR MICHEL HERVIEUX À TITRE DE GESTIONNAIRE DE PROJETS POUR LE SYSTÈME INFORMATISÉ DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA PAIE

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique, conjointement avec le Service des ressources humaines et le Service des finances, a le mandat de développer un nouveau système informatisé de gestion des ressources humaines et de la paie;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire de projets doit posséder une grande expertise dans la gestion des ressources humaines et de la gestion d'un processus de paie;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prolonger l'embauche du gestionnaire de projets afin de coordonner les activités reliées à la mise en œuvre de ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de monsieur Michel Hervieux à titre de gestionnaire de projets pour le système informatisé de gestion des ressources humaines et de la paie au Service des ressources humaines, du 1^{er} août 2010 au 31 octobre 2010.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 18-90065-001 - Développement du système de paie et ressources humaines – Développement.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1157

DÉMISSION DE MESSIEURS CLAUDE NADEAU ET DANIEL BÉLANGER - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE messieurs Claude Nadeau et Daniel Bélanger ont déposé leur démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui leur sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Claude Nadeau, pompier (108438)	Service de sécurité incendie	17 juin 2010
Daniel Bélanger, pompier (107194)	Service de sécurité incendie	24 juin 2010

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier messieurs Claude Nadeau et Daniel Bélanger pour leurs services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1158

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLE-10-04

CONSIDÉRANT QUE la Ville engage des effectifs temporaires pour le remplacement des effectifs réguliers et pour pallier à des surcroûts de travail périodiques ou lors de périodes opérationnelles plus intenses;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la convention collective, la personne salariée temporaire n'a pas droit aux absences autorisées, aux congés de maladie et, dans certains cas, aux congés sociaux;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat reconnaît l'importance pour les opérations de ne pas augmenter le taux d'absentéisme des personnes salariées temporaires;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre les parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLE-10-04 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau-CSN.

Le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLE-10-04.

Adoptée

CE-2010-1159

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR BENOÎT PLOUFFE AU POSTE D'ÉLECTRICIEN C - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'électricien C à la Division de l'entretien des édifices et de l'électricité du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-362 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Benoît Plouffe au poste d'électricien C à la Division de l'entretien des édifices et de l'électricité au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-362 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Benoît Plouffe sera établi à la classe 8 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Benoît Plouffe est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30920-114 - Ateliers municipaux, 100, rue d'Edmonton – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1160

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME KAYLEIGH FELICE AU POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE - SECTION DE LA DIFFUSION DE L'INFORMATION - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - SERVICES DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de bibliothécaire à la Section de la diffusion de l'information de la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres (poste numéro ART-CAD-018 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Kayleigh Felice au poste de bibliothécaire à la Section de la diffusion de l'information de la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres (poste numéro ART-CAD-018 au plan d'effectifs des cadres).

Madame Kayleigh Felice est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Kayleigh Felice sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de madame Kayleigh Felice sera celui de la classe 3, 1^{er} échelon de la politique des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72210-115 - Gestion des bibliothèques – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1161 **ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SUZANNE NADON AU POSTE DE SECRÉTAIRE I - DIVISION DE L'ANIMATION CULTURELLE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire I à la Division de l'animation culturelle du Services des arts, de la culture et des lettres (poste numéro ART-BLC-050 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Suzanne Nadon au poste de secrétaire I à la Division de l'animation culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres (poste numéro ART-BLC-050 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Suzanne Nadon sera celui de la classe 4, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Suzanne Nadon sera assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71518-112 - Événements interculturels – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1162 **MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME LUCIE DESROSIERS AU POSTE DE COMMIS-CAISSIÈRE, SECTION DE LA PERCEPTION - COUR MUNICIPALE - SERVICES JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis-caissier(ère) à la Section de la perception de la Cour municipale des Services juridiques (poste numéro COR-BLC-029 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Lucie Desrosiers au poste de commis-caissière à la Section de la perception de la Cour municipale des Services juridiques (poste numéro COR-BLC-029 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Lucie Desrosiers sera celui de la classe 3, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Lucie Desrosiers est assujettie à une période d'adaptation de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de madame Thérèse Alajarin au poste de commis-réceptionniste prévue le 12 juillet 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 - Cour municipale – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

CE-2010-1163 MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 109400

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les fautes commises par l'employé 109400 durant l'exécution de ses fonctions;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 109400 a violé l'article 2b) du Code d'éthique de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les recommandations suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension de dix jours sans solde de l'employé 109400.

Les dates de suspension seront déterminées par le Service des travaux publics en collaboration avec le Service des ressources humaines et conformément à la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2010-1164 AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-10-07 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la convention collective intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. limite l'embauche des étudiants à un maximum de deux par service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire embaucher deux étudiants supplémentaires au Service des infrastructures pour l'été 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. s'entendent sur l'embauche de deux étudiants supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-10-07 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc., le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

Le directeur général adjoint du Service de l'Administration et des finances, le directeur du Service des infrastructures et le directeur des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-10-07.

Adoptée

CE-2010-1165

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2010-476 - PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME CHANTAL CHARETTE AU POSTE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE - DIRECTION GÉNÉRALE, GESTION DU TERRITOIRE - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2010-830 - PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME GUYLAINE FOURNIER AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SECTION DE L'ADMINISTRATION - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-476 adoptée le 31 mars 2010, acceptait la promotion et la permanence de madame Chantal Charrette au poste de secrétaire administrative à la Direction générale, Gestion du territoire (poste numéro DG-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs);

CONSIDÉRANT QUE le grief numéro 2010-47 a été accueilli sur la base de l'article 10.07 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines avait comblé le poste de secrétaire II que détenait madame Chantal Charrette et qui a été obtenu par madame Guylaine Fournier au Service du greffe (poste numéro GRF-BLC-022 au plan d'effectifs des cols blancs) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-476 en date du 31 mars 2010 afin de réintégrer madame Chantal Charrette à son poste de secrétaire II au Service du greffe (poste numéro GRF-BLC-022 au plan d'effectifs des cols blancs) et abroge la résolution numéro CE-2010-830 en date du 26 mai 2010 afin de réintégrer madame Guylaine Fournier à son poste de secrétaire I au Service du greffe (poste numéro GRF-BLC-009 au plan d'effectifs des cols blancs).

Adoptée

CE-2010-1166

CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF - EMPLOYÉ 110539

CONSIDÉRANT QUE l'employé a obtenu une évaluation qui ne correspondait pas aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de disponibilité de l'employé est incompatible avec les exigences de la fonction;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service des arts, de la culture et des lettres entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie le congédiement administratif de l'employé 110539.

Adoptée

CE-2010-1167

**MANDAT AU DIRECTEUR DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
AFIN DE LUI PERMETTRE DE FORMULER TOUT GRIEF PATRONAL ET
D'INTENTER TOUT RECOURS JUDICIAIRE AFIN D'OBTENIR LE PAIEMENT
DE SOMMES DUES**

CONSIDÉRANT QUE le ou vers le 17 mai 2010, la Ville de Gatineau a fait parvenir au Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. une facture au montant de 6 555,62 \$ représentant la valeur monétaire des heures de libérations utilisées au-delà des 2 500 heures déjà accordées par la Ville pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE la facture devait être acquittée dans les 30 jours de sa réception par le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, la Ville de Gatineau n'a reçu aucune somme acquittant la facture :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service des ressources humaines à formuler tout grief patronal et à intenter tout recours judiciaire qu'il jugera utile et nécessaire afin d'obtenir le paiement des sommes dues par le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc.

Adoptée

CE-2010-1168

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YANNICK
BOUCHARD AU POSTE DE RESPONSABLE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES -
SERVICE DE LA GESTION DES BIENS IMMOBILIERS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable, Transactions immobilières du Service de la gestion des biens immobiliers (poste numéro GBI-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Yannick Bouchard au poste de responsable, Transactions immobilières au Service de la gestion des biens immobiliers (poste numéro GBI-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres).

Monsieur Yannick Bouchard est assujetti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Yannick Bouchard sera assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2011.

Le salaire de monsieur Yannick Bouchard sera établi à la classe 4, 6^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62910-115 - Transactions immobilières – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2010.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e RICHARD D'AURAY
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif